PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veuillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2026, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 282 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au :

www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements

Donné à Gore, Qc.
Ce 10e iour de novembre 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière